

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 25/11/2022 
ID : 974-249740101-20221117-2022_103_BC_3-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT NOVEMBRE à 14 h 30,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **Mme Huguette BELLO, 1ère Vice-Présidente.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : **12**
Nombre de représentés : **2**
Nombre d'absents : **2**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_103_BC_3
*Avenant à la convention relative à
l'attribution d'une subvention à
l'association "SREPEN" pour la mise
en œuvre d'actions de sensibilisation
et de communication pour la
préservation des espèces menacées de
la côte sous le vent.*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad
OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ
- Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M.
Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M.
Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe
LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN

NOTA :

La Présidente certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
14/11/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_103_BC_3 : AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "SREPEN" POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION POUR LA PRÉSERVATION DES ESPÈCES MENACÉES DE LA CÔTE SOUS LE VENT.

La Présidente de séance expose :

Contexte :

Par délibération n°2022_039_BC_8 en Bureau Communautaire du 2 mai 2022, le TCO a octroyé à la société réunionnaise pour l'étude et la protection de l'environnement « SREPEN » une subvention de 15 000 € pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de communication pour la préservation des espèces menacées de la côte sous le vent.

Suite à cette délibération, la convention a été signée par les deux parties en date du 16 juin 2022.

A la notification, un acompte de 80 % soit 12 000 € a été mandaté le 27 juillet 2022.

A l'issue du déroulement du projet, la SREPEN a exprimé son incapacité à remettre les pièces justificatives avant le 30 novembre 2022 pour permettre le mandatement du solde de la subvention (soit 3 000 €). En effet, la dernière action du projet s'achève au plus tard en décembre 2022. Le bilan d'actions et le bilan financier ne peuvent donc pas être transmis avant le 30 novembre 2022 comme prévu dans l'article 5 de la convention. Aussi, la clôture des comptes annuels approuvant le bilan, interviendra uniquement au 1^{er} semestre 2023.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de prolonger l'échéance pour la remise des pièces justificatives, initialement prévue le 30 novembre 2022, au 30 juin 2023 pour laisser le temps à l'association de réaliser la dernière action du projet et d'approuver son bilan lors de la clôture de ses comptes.

Le calendrier et le coût prévisionnel des actions du projet restent inchangés. La SREPEN s'engage par ailleurs à remettre au TCO un bilan intermédiaire des actions et des dépenses en décembre 2022.

Le projet d'avenant à la convention est annexé à cette présente délibération.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 06/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 15/09/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé de la Présidente de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 
ID : 974-249740101-20221117-2022_103_BC_3-DE

- **VALIDER le projet d'avenant à la convention relative à l'octroi d'un financement à la SREPEN, modifiant la date limite de remise des pièces justificatives pour le mandatement du solde de la subvention au 30 juin 2023.**
- **AUTORISER le Président du TCO, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
La Présidente de séance
Huguette BELLO
1ère Vice-Présidente